



Marseille le 09/01/2026

NOTE Championnat des Clubs Jeunes

La participation des jeunes aux compétitions fédérales doit être une priorité et notamment lorsqu'il s'agit de compétition de clubs. Il paraît important de dépasser les enjeux territoriaux pour réfléchir à une compétition dont l'objet, avant de penser à la finalité, à savoir se qualifier à un niveau Régional ou National, serait de faire réellement jouer les jeunes au niveau intra-départemental.

Fort de ce postulat, trois constats :

- 1. Nombre de départements n'atteignent pas le seuil nécessaire de 4 équipes pour organiser un CDC.
- 2. Priver les clubs en capacité de constituer une équipe au niveau départemental d'une participation à un CRC est contre-productif et les qualifier d'office n'est ni éthique, ni équitable pour toutes les autres équipes participant réellement à un CDC.
- 3. Le règlement propose que 2 ou plusieurs départements n'atteignant le seuil de 4 sont autorisés à se regrouper pour organiser une phase qualificative au CRC. Ces regroupements à l'initiative des CD sont la source d'enjeux qui empêchent trop souvent la mise en œuvre réelle de ces regroupements.

Pour sortir de cette impasse et permettre à nos jeunes de représenter leurs clubs dans une compétition prestigieuse voici les mesures mises en œuvre dès cette année :

1. **Un CDC « jeunes » doit regrouper à minima 3 équipes**, dès lors l'organisation se fait sous la forme de rencontres aller/retour garantissant aux clubs un minimum de 4 rencontres (possibilité de les organiser en plateaux).
2. Après recensement des CD qui sont dans l'incapacité de réunir les 3 équipes minimum et afin de ne priver aucune équipe de son droit à participer au CRC, **le Comité Régional devra organiser un ou plusieurs regroupements**

géographiques qui feront office de qualificatif en respectant la constitution de groupe de 3 minimum.

3. Pour tous les CD ayant 4 équipes et plus tous les scénarii sont possibles :

- a. 4 équipes = 1 groupe de 4
- b. 5 équipes = 1 groupe de 5
- c. 6 équipes = 2 groupes de 3
- d. Etc.....

4. Concernant la catégorie Benjamins Minimes, l'épreuve du tir de précision aménagée pour cette catégorie est **remplacée par l'épreuve du « pot »**

La mise en œuvre de ces dispositions devra s'effectuer de concert avec les CTFR, les commissions jeunes, les CD et les CR.

Le règlement sera modifié en conséquence.